

Compte rendu de la réunion des Délégués du Personnel du 29/10/2009



Vous trouverez ci-dessous les questions posées à la Direction par vos délégués du personnel C.F.T.C lors de la réunion du 29 octobre 2009.

Secteur Injection:

1. **Question C.F.T.C :** Il faudrait remplacer les ceintures en carton des ETM par des ceintures en aquilux car celles-ci sont constamment abîmées ou mouillées. Ce problème a déjà été soulevé en expression des salariés.

Réponse Direction : Une demande est en cours auprès du service logistique, celle-ci sera soldée au mois de novembre.

2. **Question C.F.T.C :** Sur l'équipe 2 le ravitailleur a droit à une aide. Pourquoi quand cette personne est malade elle n'est pas remplacée vu la surcharge de travail?

Réponse Direction : Mr. Rostoucher s'est engagé à appeler les personnes compétentes pour que ce problème soit traité.

3. **Question C.F.T.C :** Pourquoi ne met on pas une 3ème personne polyvalente en équipe de nuit pour ravitailler ?

Réponse Direction : L'organisation normale de l'atelier est de 2 ravitailleurs par équipe et un volant qui aide les ravitailleurs et les opérateurs.

Secteur PTC:

4. **Question C.F.T.C :** Lors de la dernière invitation du pot TPM de Monsieur BAUMERT, le personnel de l'équipe 1 n'a pas eu le droit de s'y rendre. Pourquoi ?

Réponse Direction : La prime est attribuée à tous, seulement il est impossible de mettre tout un secteur à l'arrêt.

5. **Question C.F.T.C :** G3-4 : La production T8 est passée de 750 pièces à 1132 pièces à 2 personnes, et de 1100 pièces à 3 personnes à 1700 pièces à 4 personnes.
Pourquoi cette fulgurante augmentation de ces 2 cas de production ? et en sachant que pour le 2ème cas, la 4ème personne ne peut faire que du contrôle et que ça ne change rien pour les 2 personnes qui assemblent le faisceau.

Réponse Direction : Sur les quantités demandées : la quantité initiale est en fonction de ce que peut faire la machine aussi longtemps qu'elle n'est pas fiabilisée. Une fois fiabilisée, les quantités sont revues par le service méthode en fonction de ce peuvent faire les opérateurs.

6. **Question C.F.T.C :** Comment se fait il que lorsqu'il n'y a pas de travail, on demande aux salariés de prendre congé alors que l'on replace les intérimaires ?

Réponse Direction : Globalement, le personnel intérimaire est traité de la même manière que le personnel embauché. Quand M. Desorthes planifie un arrêt de ligne, il ne force personne à prendre congé et il essaye de replacer le personnel.

7. **Question C.F.T.C :** Question DP du 28 Septembre 2009. En semaine 31 le secteur PTC était à l'arrêt dû aux vacances. Alors pourquoi a-t-on favorisé le travail en intérim alors que des salariés avaient fait la demande de travailler plus longtemps si travail il y avait ?

Réponse Direction : Il n'y avait de travail planifié pour les semaines 31, 32, 33, puis il y a eu une modification B8 ce qui a amené la ligne à tourner trois jours en semaine 32. Les congés étant déjà démarrés, 2 embauchés et 2 intérimaires ont été appelés.

8. **Question C.F.T.C :** Pourquoi le film de Monsieur Flick n'a pas été vu par le personnel des PTC ni quand il est arrivé, ni lors de l'expression des salariés ? Lors de l'expression des salariés il leur a été répondu que si ils voulaient la voir ils devaient aller sur la borne. Est ce normal ?

Réponse Direction : Mr. Desorthes a expliqué en expression des salariés qu'une borne est à la disposition du personnel dans le secteur. Ce dernier a aussi dit que lorsque les gens sont à l'arrêt, ils peuvent aller visionner le film.

9. **Question C.F.T.C :** Pourquoi refuse t-on le changement de chaussures de sécurité à une personne alors que cela fait au moins 2 ans que le salarié porte les mêmes ?

Réponse Direction : L'échange de chaussures se fait lorsqu'elles sont usées. Le manager doit faire le nécessaire.

Hall 5 :

10. **Question C.F.T.C :** Pourquoi le personnel n'a droit qu'à 2 paires de gants par semaine ?

Réponse Direction : Il faut savoir qu'il y a deux sortes de gants : ceux en coton, que l'on peut changer tous les jours. Les autres paires, plus chères et plus résistantes, sont attribuées tous les trois jours.

Secteur Corps de Chauffe :

11. **Question C.F.T.C :** Question DP du 28 septembre 2009 numéro 8 : Lorsqu'un intercalaire panier écoclean est cassés on demande aux opérateurs de les mettre dans la zone prévu pour la réparation. Mais très souvent ces même intercalaires reviennent dans le même état.

Réponse Direction : Mr Reinhard signale que lorsque les intercalaires sont cassés, ils doivent être mis dans la zone prévue et le manager doit faire un bon de travail. Ce dernier va le leur rappeler.

12. **Question C.F.T.C :** La CFTC est d'accord avec la direction de faire des économies mais pas au détriment des personnes. Alors pourquoi le jeudi 8 septembre 2009 a t-on laissé travailler 2 personnes dans la pénombre aux lignes manuelles (ligne 1) alors que le reste du secteur était déjà allumé depuis 14h. Nous avons du intervenir auprès du manager de l'équipe 2 à 18h pour qu'il daigne bien vouloir allumer les lumières. Ceci est inacceptable.

Réponse Direction : La règle est d'éteindre les lumières à condition que l'on y voit clair.

Secteur Montage :

13. **Question C.F.T.C :** A3370 Poste 100 : La quantité demandée ne tient pas compte de la surcharge de travail qu'occasionne le dévissage des plaquettes évaporateurs. Peut-on refaire un chronométrage ?

Réponse Direction : Les gammes de production ont été mises à jour et le dévissage n'a aucune influence sur la production.

14. **Question C.F.T.C :** W203 : Cette ligne va être à l'arrêt semaine 45, vu le chômage partiel qui a déjà frappé les salariés, il faudrait replacer le personnel.

Réponse Direction : Le personnel sera replacé.

Divers :

15. **Question C.F.T.C :** Lorsque l'on est technicien remplaçant et que l'on a fait les formations MN1 et MN2 (nécessité par la fonction) ne doit on pas être payé en tant que technicien remplaçant pendant ces heures ?

Réponse Direction : Les personnes concernées doivent en parler avec leur chef de service.

16. **Question C.F.T.C :** Manque d'éclairage au coin pause fumeur au Hall 7.

Réponse Direction : Le problème sera réglé en semaine 44.